

Département de la Gironde

Commune de Bordeaux

ENQUETE PUBLIQUE

Du 1^{er} Février au 2 Mars 2016

Préalable à la délivrance de 2 permis de construire concernant le projet d'aménagement de l'îlot P2 , dit îlot Lesieur, du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot.



Commissaires enquêteurs

-titulaire : Daniel Leclerc

-suppléant : Bernard Lesot

Le 23 Mars 2016

1-Arrêté du maire de Bordeaux du 29 Décembre 2015

2-Publicité dans la presse :

2-a Echos judiciaires girondins du 15 Janvier 2016

2-b Sud-Ouest du 13 Janvier 2016

2-c Echos judiciaires girondins du 5 Février 2016

2-d Sud-ouest du 3 Février 2016

3-Certificats d'affichage N°6 du maire de Bordeaux du 4 Mars 2016

4-Procès-verbal de synthèse des observations du public en date du 7 Mars 2016

5-Réponse du maître de l'ouvrage au PV de synthèse du 14 Mars 2016



Reçu à la Préfecture de la Gironde le :	Affiché sur les emplacements officiels le :	

Certifié exact le :

LE MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 423-57,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R 122-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

VU la demande de permis de construire n°15Z0410 déposée le 31 juillet 2015 par la SNC Cogedim Aquitaine,

VU la demande de permis de construire n°15Z0351 déposée le 10 juillet 2015 et complétée le 31 juillet 2015 par la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel d'Aquitaine,

VU la décision du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 8 décembre 2015 nommant le Commissaire-enquêteur et son suppléant,

Considérant que ces demandes de permis de construire concernent le même îlot du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) des Bassins à flot (l'îlot P2 – îlot « Lesieur »),

Considérant que l'ensemble de cet îlot forme une unité dans sa conception notamment en termes d'aménagement paysager et de gestion des espaces communs,

Considérant que ces demandes de permis de construire prévoient au total la construction d'environ 46 000 m2 de surface de plancher,

Considérant l'étude d'impact réalisé pour cet îlot,

Considérant qu'il y a donc lieu d'ouvrir et d'organiser une enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – il sera procédé à une enquête publique portant sur les demandes de permis de construire concernant le projet des sociétés Cogedim Aquitaine et Caisse régionale de Crédit agricole mutuel d'Aquitaine situé sur l'îlot P2 du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flot. Ce projet comprend essentiellement 600 logements, le siège social du Crédit agricole et des commerces.

ARTICLE 2 – l'enquête publique aura lieu du 1^{er} février au 2 mars 2016 inclus soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.

ARTICLE 3 – durant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante :

**Mairie de BORDEAUX – cité municipale
Direction Générale de l'Aménagement
4 rue Claude Bonnier
33 077 BORDEAUX Cedex**

Et durant les horaires suivants (horaires habituels d'ouverture au public) :

De 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Le dossier d'enquête publique comprendra notamment les demandes de permis de construire précitée, l'étude d'impact liée au projet et les avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations relatives au dossier sur un registre ouvert à cet effet par le Maire de Bordeaux, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire-enquêteur.

Les observations pourront également être adressées par écrit pour être jointes au registre d'enquête au Commissaire-enquêteur siégeant à la Mairie de Bordeaux - Direction Générale de l'Aménagement, Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier 33 077 BORDEAUX Cédex.

ARTICLE 4 – par décision du président du tribunal administratif de Bordeaux en date du 8 décembre 2015, Monsieur Daniel LECLERC, Ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et Monsieur Bernard LESOT, Magistrat financier retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Direction Générale de l'Aménagement de la Mairie de Bordeaux - Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux :

- mardi 1^{er} février 2016 de 9h30 à 12h30
- jeudi 11 février 2016 de 14h à 17h
- jeudi 18 février 2016 de 9h30 à 12h30
- mercredi 24 février 2016 de 14h à 17h
- mercredi 2 mars 2016 de 15h à 18h

ARTICLE 5 – un avis au public sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux quinze jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet <http://www.bordeaux2030.fr/> de la Ville de Bordeaux.

En outre, le public sera avisé par voie d'affiches apposées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci à la Cité municipale ainsi qu'en tous lieux en usage.

Dans les mêmes conditions de durée et de délai, il sera procédé par les personnes responsables du projet à l'affichage de l'avis d'enquête sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 prévu à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 – les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont les sociétés Cogedim Aquitaine et Crédit agricole dont il est précisé ci-après les coordonnées :

- COGEDIM Aquitaine- Mme Sandrine Lemerrier - 29, rue Esprit des Lois 33 000 Bordeaux 05 56 00 13 88. slemerrier@altareacogedim.com
- CREDIT AGRICOLE d'Aquitaine – Mme Pascale Vidal - 304 boulevard du Président Wilson - 33076 Bordeaux Cédex – 05 56 90 42 27 – 06 09 59 50 72 - pascale.vidal@ca-aquitaine.fr

ARTICLE 7 – à l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Les responsables du projet disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles. Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet. Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 8 – le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Bordeaux - Direction Générale de l'Aménagement, Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier 33 077 BORDEAUX Cedex pendant une durée d'un an.

ARTICLE 9 – au terme de la procédure d'enquête publique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) ou le refus du permis de construire. L'autorité compétente pour statuer est le Maire de Bordeaux.

Fait et arrêté à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 décembre 2015,

P/Le Maire et par délégation,

**Elizabeth TOUTON,
Adjointe au Maire, en charge
du logement,
de l'aménagement urbain et
des transports**





COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Bordeaux soumet aux formalités d'enquête publique deux demandes de permis de construire concernant un projet sis sur :

L'ILOT P2 du Plan d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à flot (Ilot Lesieur)

Ce projet concerne la construction d'environ 48 000 m² de surface de plancher (environ 600 logements, le siège social du Crédit agricole et des commerces)

Au terme de la procédure d'enquête publique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) ou le refus des permis de construire. L'autorité compétente pour statuer est le Maire de Bordeaux

Par décision du président du tribunal administratif de Bordeaux en date du 8 décembre 2015, Monsieur Daniel LECLERC, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et Monsieur Bernard LESOT, Magistrat financier retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Bordeaux, Cité municipale au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex pendant la période de 31 jours échelonnée du lundi 1^{er} février au mercredi 2 mars 2016 inclus.

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, à la Mairie de Bordeaux, Cité municipale au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier comprendra notamment l'étude d'impact sur le projet ainsi que les avis de l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les observations pourront être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Bordeaux, cité municipale, Direction Générale aménagement au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Bordeaux, cité municipale au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex :

- lundi 1^{er} février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
- jeudi 11 février 2016 de 14 h à 17 h
- jeudi 18 février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
- mercredi 24 février 2016 de 14 h à 17 h
- mercredi 2 mars 2016 de 15 h à 18 h

Des informations peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet : les sociétés COGEDIM AQUITAINE (05 56 00 13 88 - steemercler@altiareacogedim.com) et CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE (05 56 90 42 27 06 09 59 50 72 - pascalte.vidal@ca-aquitaine.fr).

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée d'un an à la Mairie de Bordeaux, cité municipale (4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex) et sur le site internet bordeaux2030.fr 600604-0

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'administration concernée :

VILLE DE GUJAN-MESTRAS

Représentée par Madame Le Sénateur-Maire
Place du Général de Gaulle 33470 Gujan-Mestras
Tél : 05 57 52 57 52 - Fax : 05 57 52 57 50

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour petites opérations de voiries et de réseaux

Références de l'avis d'appel public à la concurrence : Annonce parue le 1^{er} mai 2015 aux Echos judiciaires girondins

Rappel des critères d'attribution :

- * Qualité technique de l'offre au vu du mémoire technique : 60 %
- * Prix des prestations : 40 %

Nombre total d'offres reçues : 5

Marché attribué à un titulaire unique le 9-09-2015

Marché n°2015-081 signé le 23-09-2015 et notifié le 28-09-2015.

Titulaire du marché : GROUPEMENT BP.I.C./EURL ADDEXIA 33880 Saint Capras de Bordeaux

Montant maximum : 44 000 € HT/an, 1 an reconductible 1 an de plus

Les pièces de ce marché peuvent être consultées sur demande écrite adressée à Mme le sénateur-maire. Les consultations s'effectueront sur rendez-vous, dans le respect des secrets protégés par la loi.

Procédure de recours : A titre purement informatif et sous réserve des informations données par le Tribunal Administratif de Bordeaux, les candidats évincés ou toute personne ayant un intérêt à agir, sont informés que les recours peuvent être introduits comme suit :

- référé contractuel (article L.551-13 et suivants du Code de Justice administrative) : la requête en référé peut être introduite au plus tard le 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat. Si l'avis n'y a pas eu publication d'un avis ou notification aux candidats, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;

- recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 du Code de Justice administrative) : dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision faisant grief ;

- recours de pleine juridiction : pour tout candidat évincé contestant la légalité de tout ou partie du contrat conclu, et le cas échéant pour obtenir le versement de dommages et intérêts, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et l'instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet - CS 21490 - 33 063 Bordeaux Cédex

E-mail : greffe.ta.bordeaux@juradm.fr - Tél : 05 56 99 38 00 - Fax 05 56 24 39 03

Avis d'attribution également consultable sur le site de la Mairie www.ville-gujanmestras.fr (Rubrique « Marchés publics »).



COMMUNE DU PIAN MEDOC

AVIS PUBLIC

2.a

Le Conseil Municipal de la Commune du PIAN Médoc a prescrit la 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération du Conseil Municipal prescrivant cette 1^{ère} modification simplifiée fera l'objet d'un affichage pendant une durée de 1 mois à compter de la date de parution du présent avis.

600983-0

CONSTITUTIONS



AVOCATS

Maitre Jufine MOREL
61 rue du Professeur
Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex



Notaires

SCP GRANDIDIER
et REMMEL-MICHEL
notaires associés
9 rue du Château
55170 Ancerville

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NATURE ET POTAGER EN VILLE
Siège : 30 rue Dilly Prolongée 33130 Bègles

Objet : La production de plantes comestibles ou ornementales en pots, contenant souches ou autres contenants pour commercialisation, la production de légumes, fruits et autres plantes comestibles en pleine-terre ou hors-sol pour commercialisation, l'exploitation et la production de vergers à fruits en pleine-terre ou hors-sol pour commercialisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : Société à capital variable

Montant initial : 5 000 €

Montant minimum : 500 €

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées par lui-même, ou par un mandataire de son choix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la qualité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrement : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés à la majorité des actions ayant droit de vote

Président : Monsieur Jean-Christophe Guy Luc LEGENDRE, demeurant 1 allée de l'Aulne 33510 Andemosses-Bains

Directeur Général : Madame Marie-Dominique Brigitte Michèle PIVETAUD née LAIR, demeurant 17 rue Henri Sicard 33400 Talence.

Immatriculation au RCS de Bordeaux
Pour avis, le Président

600728-1

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 janvier 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : EGE CONCEPT

Capital : 1 000 €

Siège : 2 ter chemin de Vimeney 33270 Bouliac

Objet : Plâtrerie sèche, faux plafonds, isolation, peinture, menuiserie agencements.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont libres entre actionnaires et pour les autres cessions soumises à l'agrément de la collectivité des associés, à la majorité des voix.

Président : Monsieur Rafik ERDEM, demeurant 2 ter chemin de Vimeney 33270 Bouliac.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me REMMEL-MICHEL du 28-12-2015 enregistré à Bar le Duc (R.D.), le 6-01-2016 Bord. 2016/21 Case n° 1, Ext 32, il a été constitué une société civile :

Dénomination : LOMALINE

Siège social : 1 rue Charpin (33700) Mégnac

Objet : Acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

El plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter immatriculation au RCS Bordeaux

Capital : 1 200 €

Co-gérants : M^{me} Laure BERTULETTI demeurant à Passac (33800), 19 bis rue des Anciennes Ecoles, M^{me} Pauline GERMAIN demeurant à Bordeaux (33000), 5 rue de la Croix Blanche et M^{me} Marion BRUGEL demeurant à Mégnac (33700), 32 rue Théoche Gautier.

Cessions de parts libres entre associés et soumises dans les autres cas à l'agrément de la collectivité

La Société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis : Me REMMEL-MICHEL
600723-1



Expertise Audit Advisory
Société d'expertise comptable
et de commissariat
aux comptes
www.expertisauditadvisory.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2016, il a été constitué, sous la dénomination sociale SBRM INGENIERIE une société par action simplifiée ayant pour objet la fonction de maîtrise d'œuvre, d'économiste de la construction, de bureau d'études techniques BTP d'ordonnement pilotage coordination, contractant général tous corps d'états BTP

Le siège de la société est : SBRM

Le siège social est fixé à Saint Sulpice et Cameyrac (33450) 65 route de Branne

La durée de la société est fixée à 50 ans

Le capital social formé par l'apport des associés est de 1 000 €.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

M^{me} Sandra BERTOT, demeurant 2090 route de Branne 33420 Génissac a été nommé en qualité de présidente par décision statutaire.

La société sera immatriculée au registre du commerce de Bordeaux

SUD OUEST
www.sudouest.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

63127970_MAR



Commune de Bordeaux AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une application des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, le maire de Bordeaux soumet aux formalités d'enquête publique deux demandes de permis de construire concernant un projet de loi sur l'ilot P2 du Plan d'aménagement d'ensemble des Bassins à Rot (Rot Lesieur). Ce projet concerne la construction d'environ 46 000 m² de surface de plancher (environ 600 logements, le siège social du Crédit agricole et des commerces). Au terme de la procédure d'enquête publique, les décisions peuvent être adoptées tant la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) ou le refus des permis de construire. L'astorité compétente pour statuer est le maire de Bordeaux. Par décision du président du tribunal administratif de Bordeaux en date du 8 décembre 2015, M. Daniel LECLERC, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Bernard LEBOT, magistrat financier retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex pendant la période de 31 jours échelonnés du lundi 1^{er} février au mercredi 2 mars 2016 inclus. Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier comprendra notamment l'étude d'impact sur le projet ainsi que les avis de l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement. Les observations pourront être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Bordeaux - Cité municipale, direction générale aménagement au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex :

lundi 1^{er} février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
jeudi 11 février 2016 de 14 h à 17 heures
jeudi 18 février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
mardi 24 février 2016 de 14 h à 17 heures
mercredi 2 mars 2016 de 15 h à 18 heures.

Des informations peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet : les sociétés Cogedim Aquitaine (05 56 00 13 85 - slemancier@altarecogedim.com) et Crédit agricole d'Aquitaine (05 56 90 42 27 - 08 09 59 50 72 - pascale.vidal@ca-aquitaine.fr).

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée d'un an à la Mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex et sur le site Internet bordeaux2030.fr.

617970_JAV

Mairie d'Arcachon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le dossier de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et d'instauration d'un périmètre de protection adapté autour du monument aux morts de la commune d'Arcachon, inscrit aux Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 3 février 2015.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 11 janvier 2016 au jeudi 11 février 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

M. Pierre THIENGAULT, officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Bordeaux et M. Richard PEDEBERT, géomètre-expert à la retraite, a été désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces des dossiers et le registre d'enquête, à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, au centre administratif municipal de la mairie d'Arcachon, service urbanisme, place Lucien-de-Grado, 33311 Arcachon Cedex, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 13 h 30 à 17 heures, et le mardi, de 13 h 30 à 18 heures.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au service urbanisme à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou encore les envoyer par courrier électronique à cecile.charbonnier@ville-arcachon.fr qui les fera suivre au commissaire-enquêteur.

Ces observations sont consultables et communicables aux traits de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

L'évaluation environnementale du projet de révision du PLU, qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement, seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la mairie d'Arcachon dès la publication de l'arrêté d'enquête publique n° 335 de l'année 2015.

M. Pierre THIENGAULT s'ajoutera à la mairie d'Arcachon au service d'urbanisme (1^{er} étage du centre administratif municipal) les :

Lundi 11 janvier 2016, de 14 h à 17 heures ;
mardi 19 janvier 2016, de 14 h à 17 heures ;
mercredi 27 janvier 2016, de 9 h à 12 heures ;
jeudi 4 février 2016 de 9 h à 12 heures ;
jeudi 11 février 2016, de 14 h à 17 heures.

Il s'ajoutera à la mairie d'Arcachon au service de l'état civil (rez-de-chaussée du centre administratif municipal) le :

Samedi 23 janvier 2016, de 9 h à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au service de l'urbanisme de la mairie d'Arcachon et sur le site Internet www.ville-arcachon.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions susvisées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier de révision du PLU en vue de son approbation.

Nos communes investissent

AVIS D'ATTRIBUTION

634020_MAR



ICF Atlantique

AVIS D'ATTRIBUTION Contrat d'entretien ménager et de manutention des déchets ménagers pour le patrimoine d'ICF Habitat Atlantique

Acheteur : ICF Atlantique, service achat, 26, rue de Paradis, 75010 Paris, web : <http://www.ichabitat.fr>

Objet : contrat d'entretien ménager et de manutention des déchets ménagers pour le patrimoine d'ICF Habitat Atlantique.

Référence acheteur : AD 02/2015.

Nature de marché : Services, catégorie de services n° 1, services d'entretien et de réparation.

Type de procédure : Procédure ouverte.

Classification CPV :

Principale : 90911200, services de nettoyage de bâtiments.

Complémentaires : 90919200, services de nettoyage de bureaux.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : 60 %, prix des prestations ; 40 %, valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique.

Attribution de marché :

Lot 1 : DR Aquitaine Charentes, secteur géographique 1 : Saintes. Nombre d'offres reçues : 3. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. TPN Propreté Ouest, ZIN, rue des Frères-Voisin, 72000 Le Mans. Montant : 12 583 € HT.

Lot 2 : DR Aquitaine Charentes, secteur géographique 2 : Bordeaux Métropole (Mérignac, Pezay, Bègles, Fleurance). Nombre d'offres reçues : 3. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. TPN Propreté Ouest, ZIN, rue des Frères-Voisin, 72000 Le Mans. Montant : 245 944 € HT.

Lot 3 : DR Aquitaine Charentes, secteur géographique 3 : Pays Basque (Bayonne). Nombre d'offres reçues : 4. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. TPN Propreté Ouest, ZIN, rue des Frères-Voisin, 72000 Le Mans. Montant : 25 751 € HT.

Lot 4 : DR Val de Loire Bretagne, secteur géographique 1 : Nantes/Nièvre (44). Nombre d'offres reçues : 10. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. TPN Propreté Ouest, ZIN, rue des Frères-Voisin, 72000 Le Mans. Montant : 82 125 € HT.

Lot 5 : DR Val de Loire Bretagne, secteur géographique 2 : Saint-Nazaire/Savenay (44). Nombre d'offres reçues : 7. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. AMS Propreté, 5, 44470 Carquefou. Montant : 42 692 € HT.

Lot 6 : DR Val de Loire Bretagne, secteur géographique 3 : Saint-Gilles-Croix-de-Val (85). Nombre d'offres reçues : 4. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. Serenit, 32, boulevard du Maréchal-Juin, 44100 Nantes. Montant : 5 774 € HT.

Lot 7 : DR Val de Loire Bretagne, secteur géographique 4 : Nantes/Ven-de-Loire (85). Nombre d'offres reçues : 6. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. TPN Propreté Ouest, ZIN, rue des Frères-Voisin, 72000 Le Mans. Montant : 94 631 € HT.

Lot 8 : DR Val de Loire Bretagne, secteur géographique 5 : Aray (86). Nombre d'offres reçues : 4. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. Derichebourg Propreté, 6, allée des Coquelicots, 94470 Bolsay-Saint-Léger. Montant : 12 683 € HT.

Lot 9 : DR Val de Loire Bretagne, secteur géographique 6 : La Roche (72). Nombre d'offres reçues : 8. Date d'attribution : le 21 décembre 2015. TPN Propreté Ouest, ZIN, rue des Frères-Voisin, 72000 Le Mans. Montant : 30 826 € HT.

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : Le 7 mai 2015.

Instances chargées des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance de Paris, 4, boulevard du Palais, 75005 Paris Cedex 01. Tél. 01 44 32 51 51. fax 01 44 32 78 56. <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

Date d'envoi de présent avis à la publication : Le 9 janvier 2016.

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.appelsoffres.ichabitat.fr>

NOUVEAU

SudOuest-marchespublics.com

→ **Entreprises**
Consultez les annonces
de marchés publics et LCE
Alertes 100% gratuites

→ **Collectivités
& Administration**
Publiez vos marchés
Gérez vos procédures
dématerialisées



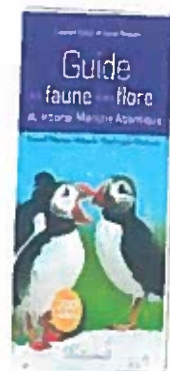
Un site du Groupe

SUD OUEST
www.sudouest.fr

GUIDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DU LITTORAL MANCHE-ATLANTIQUE

Laurent Couzi et Hervé Roques

À la découverte
des animaux
et des végétaux
du littoral
de l'Atlantique
et de la Manche.



138 pages couleur,
broché, 12,7 x 21 cm

12,90 €

CHEZ VOTRE MARCHAND
DE LIVRAIRIE
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE

ÉDITIONS SUD OUEST
www.editions-sudouest.fr



**PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**ENQUETE PUBLIQUE - 2^{ÈME} AVIS
portant sur le projet de schéma d'aménagement et de
gestion des eaux des «Etangs littoraux Born et Buch»**

**Demandeur : SYNDICAT MIXTE GEOLANDES,
représenté par M. FORTINON Xavier**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est prescrite durant 31 jours consécutifs du mercredi 3 février 2016 au vendredi 4 mars 2016 inclus dans les communes suivantes :

21 communes dans les Landes :

Aureilhan, Blas, Biscarrosse, Commensacq, Escource, Gastes, Labouheyre, Lhostey, Lue, Mezos, Mimizan, Onesse et Laharie, Parentis en Born, Pissos, Pontenx les Forges, Sainte Eulalie en Born, Saint Paul en Born, Sanguinet, Saugnac et Muret, Solferino, Ychoux.

8 communes dans la Gironde :

Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Teich, Lugos, Mios, Sabes.

Le Préfet des Landes et le Préfet de la Gironde sont les autorités compétentes pour prendre l'arrêté d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des «Etangs littoraux Born et Buch».

M. ESQUER Bernard, officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. SALLES Bernard, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter les dossiers d'enquête comprenant un rapport de présentation, le projet de SAGE avec plan d'aménagement et de gestion durable le règlement, la cartographie mais aussi une évaluation environnementale et les avis recueillis sur ce projet, dans les mairies de Parentis en Born (siège de l'enquête publique - 40), Mimizan (40), Biscarrosse (40), Sanguinet (40), Labouheyre (40), La Teste de Buch (33), Gujan-Mestras (33) et inscrire sur les registres ouverts à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. ESQUER Bernard, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Parentis en Born ou par le formulaire mis en ligne sur le site <http://sage-born-et-buch.fr> pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. ESQUER Bernard, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mairies	Permanences
Parentis en Born	Mercredi 3 février 2016 de 9 h à 12 h
Biscarrosse	Mercredi 10 février 2016 de 9 h à 12 h
Sanguinet	Mercredi 10 février 2016 de 14 h 30 à 17 h 30
Mimizan	Lundi 15 février 2016 de 9 h à 12 h
Labouheyre	Lundi 15 février 2016 de 14 h à 17 h
La Teste de Buch	Mercredi 24 février 2016 de 9 h à 12 h
Gujan-Mestras	Mercredi 24 février 2016 de 14 h à 17 h
Parentis en Born	Vendredi 4 mars 2016 de 14 h à 17 h

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique dans les mairies de Parentis en Born (40), Mimizan (40), Biscarrosse (40), Sanguinet (40), Labouheyre (40), La Teste de Buch (33) et Gujan-Mestras (33) et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service police de l'eau et milieux aquatiques

Le Préfet

601787-0

MARCHE DE TRAVAUX

Maître d'ouvrage :

VILLE DU HAILLAN

Objet du marché : Travaux sur le site de Bel Air de : Couverture et Aire de Jeux Multisports - Sanitaires Publics. M.A.P.A. n° 2016 - 01

Lot 01 : Couverture et Aire de Sports Extérieure

Lot 02 : Sanitaires Publics

Procédure : Marché en procédure adaptée selon l'article 28 du C.M.P

Renseignements techniques : Benoit LESBATS, Responsable du Pôle Technique du Développement et de l'Aménagement. Tél. 05 57 93 11 82

Benjamin DENHARD, Responsable du Centre Technique Municipal. Tél. 05 56 16 87 30

Une visite des sites est obligatoire.

Renseignements administratifs : Philippe OSES, Responsable Marchés des Services Techniques. Tél. 05 56 16 87 31

Règlement du marché : Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture. Le mode de paiement est le mandat administratif.

Financement : Budget général

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de Consultation

Obtention des dossiers de consultation : Le dossier est à télécharger sur <https://marchespublics.aquataine.fr>

Date limite de remise des offres : Au plus tard le vendredi 26 février 2016, 12 heures.

Service des Finances, Hôtel de Ville 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan cedex

Envoi de la publicité : Jeudi 28 janvier 2016

André KISS, le Maire

601883-0



**COMMUNE DE BORDEAUX
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - 2^{ÈME} AVIS**

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Bordeaux soumet aux formalités d'enquête publique deux demandes de permis de construire concernant un projet s/s sur :

Le LOT P2 du Plan d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à flot (flot Lesieur)

Ce projet concerne la construction d'environ 48 000 m² de surface de plancher (environ 600 logements, le siège social du Crédit agricole et des commerces).

Au terme de la procédure d'enquête publique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) ou le refus des permis de construire. L'autorité compétente pour statuer est le Maire de Bordeaux.

Par décision du président du tribunal administratif de Bordeaux en date du 8 décembre 2015 Monsieur Daniel LECLERC, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat retraité a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et Monsieur Bernard LESOT, Magistrate financier retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Bordeaux, Cité municipale au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex pendant la période de 31 jours échelonnée du lundi 1^{er} février au mercredi 2 mars 2016 inclus.

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, à la Mairie de Bordeaux, Cité municipale au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier comprendra notamment l'étude d'impact sur le projet ainsi que les avis de l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les observations pourront être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Bordeaux, cité municipale, Direction Générale aménagement au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Bordeaux, cité municipale au 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex :

- lundi 1^{er} février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
- jeudi 11 février 2016 de 14 h à 17 h
- jeudi 18 février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
- mercredi 24 février 2016 de 14 h à 17 h
- mercredi 2 mars 2016 de 15 h à 18 h

Des informations peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet : les sociétés COGEDIM AQUITAINE (05 56 00 13 88 - service@altareacogedim.com) et CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE (05 56 90 42 27 06 09 59 50 72 - pascal.vidal@ca-aquitaine.fr)

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée d'un an à la Mairie de Bordeaux, cité municipale (4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cédex) et sur le site internet bordeaux2030.fr 601786-0

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
PESSAC**

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde a émis un avis favorable en date du 28 janvier 2016 au projet d'extension d'un ensemble commercial par restructuration du magasin ALOUETTE PRESSE et par extension du supermarché CARREFOUR MARKET d'une surface de vente demandée de 459 m², d'une surface de vente actuelle de 1 182 m², portant la surface de vente après projet à 1 641 m² situé 2 rue Léon Morin à Pessac, déposé par la SAS CARREFOUR PROPERTY FRANCE représentée par M. Francis MAUGER son président donnant mandat à M. Joël HAYS Responsable Expansion Sud-Ouest

Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

601921-0

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
MERIGNAC**

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde a émis un avis favorable en date du 28 janvier 2016 au projet de création d'un supermarché EURASIE d'une surface de vente de 1 730 m², situé 49 avenue Henri Vigneau à Mérignac (33700), déposé par la SARL GEPAFI représentée par M. Gérard PARIENTE son gérant

Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

601922-0

RAPPEL

Collectivités Publiques - Mairies

**Liste des marchés conclus en 2015
et noms des attributaires**

**Obligation de publication
avant le 31 mars**

Article 133 du Code des Marchés Publics

SUD OUEST Annonces légales et officielles
Boulevard de la République 33000 Bordeaux - Téléphone : 05 57 00 13 00

Annonces administratives et judiciaires

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par ordonnance contradictoire et en premier ressort rendue le 10 décembre 2015, par le Tribunal de Grande Instance de Libourne, statuant au soutien de réquisitoire, a été :

• Tous droits et moyens des parties étant réservés.

Renvoyé les parties à se pourvoir au principal ainsi qu'elles en ont été avisées.

Mais être à présent,

Yu les articles 8, 1382 du Code civil et 809 du Code de procédure civile,

Exécutoires les effets de la pièce n° 18 par le défendeur.

Condamne la publication diligente à été retirée du profil Google+ de M. Guillaume AMIGUES.

Condamne M. Romain BEAUPERE à payer à M. Guillaume AMIGUES la somme de 6 000 euros (six mille euros) à titre de provisions à valoir sur la réparation de ses préjudices.

Condamne tout fait de M. Romain BEAUPERE la publication par extraits de la présente ordonnance dans le journal « Sud Ouest » et ce dans un délai d'un mois à compter de la présente décision.

Condamne M. Romain BEAUPERE à payer à M. Guillaume AMIGUES la somme de 3 000 euros (trois mille euros) sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile.

Condamne M. Romain BEAUPERE aux dépens.

Commune de Cénac

MISE EN REVISION DU PLU

Par délibération n° 06-2016 en date du 18 janvier 2016, le Conseil municipal a décidé la mise en révision de plan local d'urbanisme approuvé le 25 avril 2013.

La délibération sera affichée au mairie pendant un mois à compter du 29 janvier 2016, et consultable aux horaires d'ouverture.

Commune de Bordeaux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des Codes de l'urbanisme et de l'aménagement, le maire de Bordeaux a autorisé par délibération d'enquête publique deux demandes de permis de construire concernant un projet de voirie :

Plan 173 de Plan d'Aménagement d'ensemble des Bords de Garonne (dit « Les Lévriers »).

Ce projet concerne la construction d'un ouvrage de 46 000 m² de surface de plancher (soit environ 600 logements, le village amical de Cité4) et de deux commerces.

Au stade de la procédure d'enquête publique, les décisions peuvent être adoptées soit à l'unanimité (sans avis contraire des observateurs ou des opposants) ou à la majorité des deux tiers des participants. L'avis est consultable pendant un mois au maire de Bordeaux.

Par décision du président du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 8 décembre 2015, M. Daniel LECLERC, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Dominik LEROY, ingénieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnet, 33077 Bordeaux Cedex pendant la période de 31 jours échelonnés du lundi 7^h février au mercredi 2 mars 2016 inclus.

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et déposer ses observations sur les registres ouverts à cet effet, à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnet, 33077 Bordeaux Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier comprendra notamment l'étude d'impact sur le projet ainsi que les avis de l'Etat et des établissements de l'Etat compétents au titre de l'aménagement.

Les observations pourront être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Bordeaux - Cité municipale, direction générale aménagement au 4, rue Claude-Bonnet, 33077 Bordeaux Cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnet, 33077 Bordeaux Cedex.

Jeudi 7^h février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
jeudi 11 février 2016 de 14 h à 17 heures
jeudi 18 février 2016 de 9 h 30 à 12 h 30
mercredi 24 février 2016 de 14 h à 17 heures
mercredi 2 mars 2016 de 10 h à 18 heures.

Des informations pourront être demandées auprès des personnes responsables du projet : les sociétés Capelle Agence (05 56 00 13 00 - info@capelleagence.com) et Cit4 Agence d'Urbanisme (05 56 96 42 27 - 01 01 01 01 01 01 - www.cit4.com).

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, dans un délai de trois mois à compter de la fin de l'enquête. Il pourra en être fait connaissance pendant un délai d'un mois à la mairie de Bordeaux - Cité municipale au 4, rue Claude-Bonnet, 33077 Bordeaux Cedex et sur le site Internet bordeaux2016.fr.

Plus de 170 000* internautes nous font déjà confiance pour leur recherche d'emploi dans le Grand Sud.

Sud-Ouest-emploi **EMPLOI**

pour plus d'informations sur les offres d'emploi et les offres de formation, contactez-nous au 05 57 00 13 00. Les offres d'emploi sont accessibles sur le site www.sudouest-emploi.com. Les offres de formation sont accessibles sur le site www.sudouest-emploi.com/formation.

SUD OUEST Carnets
Déposez vos hommages et messages chaque jour à partir de 16h. carnet.sudouest.fr

ANNIVERSAIRES

4/01/2016 / PJ

MÉRIGNAC

40 ans déjà Pkouchat !
Joyeux anniversaire Frédéric !

Ton papa Jean Claude, ta maman Mathé et ta sœur Nathalie qui t'embrassent.

MÉRIGNAC

Joyeux anniversaire mon chéri chéri !

40 ans ça se fête !

Je t'aime, ta Hourcade.

FLOIRAC AMBARÈS



Les Anglais ont le prince George. Nous, nous avons le prince Ethan. Voilà un an, il pointait le bout de son nez pour être précis. Un prince en plus pour notre grand bonheur. Vive le prince et gros, gros bisous. A dans un an.

AVIS D'OBSEQUES

LIBOURNE

M^{me} Arlette Ginette FLORIT, son épouse ;
M^{me} Madeleine FLORIT, sa fille ;
M. et M^{me} Jean-Michel FLORIT, son fils et sa belle-fille ;
Catherine, Benoît, Alexandre et Christelle, ses petits-enfants ;
Zoé, Corinne et Axel, ses arrière-petits-enfants ;
ses neveux et nièces, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. François FLORIT,
viticulteur, ancien parachutiste de Spécial Air Service de la France Libre, médaille militaire, médaille des Engagés volontaires, médaille des Forces Françaises Libres, croix de guerre 1939 - 1945, croix de guerre hollandaise.

survenu dans sa 92^e année.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 5 février 2016, à 11 heures, en la chapelle Notre-Dame-de-Corinthe, suivies de l'inhumation au cimetière de Quinquail.

SAN, Animateur PP, route de Saint-Brilles, Libourne, 05.52.50.00.01.

PELLEGRUE

M. et M^{me} Daniel GÉROMIN, M. et M^{me} André GÉROMIN, ses fils et belles-filles ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Marcel GÉROMIN,

dans sa 96^e année.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 4 février 2016, à 15 heures, en l'église de Pellegrue.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Condoléances sur : www.lavogerie-funeraire.fr

Lavogerie Funéraire, passage Fontaine, avenue Pasteur, 3, avenue Paul-Batis, Pellegrue, 05.52.46.31.28

RIONS PAILLET CADELLAC

M^{me} Elisabeth Danielle DAVID et son compagnon M. Francis BELLET, son fils Jean-Philippe, M^{me} Marie-Hélène VITSE et son époux, leurs enfants Pescalre, Vanessa et Frédéric ont la douleur de vous faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière

M^{me} Andrée GAYANT,
née TOURNIER,

survenue à l'âge de 93 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 5 février 2016, à 14 h 30, en l'église de Paillet.

PP Eléonore, SAM, Clavère 1, cité de Pin, Bégnac 05.56.62.88.84

SAINT-PIERRE-DE-MONS

M^{me} Françoise DULIC, M^{me} Martine DULIC, M. et M^{me} Christian DULIC, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, M. et M^{me} Hervé DULIC, son beau-frère et ses enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Rosa DULIC,
née BAYARD.

Ses obsèques auront lieu vendredi 5 février 2016, à 11 heures, en l'église de Castels-en-Dordogne, suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

PP Laporte et Fils, Charles Fontaine, avenue La République, 05.52.50.70.00, Langon, 05.56.96.78.72

TALENCE (33) BORDEAUX (33)

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Michèle LABRAUSTE,
professeur de lettres au lycée Carnélie Julien,

survenu le 31 janvier 2016, dans sa 95^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 6 février 2016, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Chartrons, à Bordeaux, 51, rue Notre-Dame.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

M^{me} Jean TROUSSARD,
née Christine EXHAW, son épouse ;
M. Eric TROUSSARD et ses fils ;
M. et M^{me} Stéphane TROUSSARD, leur fils ;
M. et M^{me} Aurélien TROUSSARD ;
M. et M^{me} Nicolas TROUSSARD et leurs enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Jean TROUSSARD.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 février 2016, à 14 h 30, en la basilique Saint-Seurin de Bordeaux.

SAINT-DENIS-DE-PILE

M^{me} Charlotte MOURON, son épouse ;
M. Jean-Claude MOURON et M. Olivier MOURON, ses fils ;
M^{me} Lucette MOURON, sa sœur ;
parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Abel MOURON.

Ses obsèques religieuses seront célébrées vendredi 5 février 2016, à 10 heures, en l'église de Saint-Denis-de-Pile, suivies de l'inhumation à l'ancien cimetière de cette même commune.

PP Funéraire Pascal Saint, Bordeaux, Clavère, 05.52.50.70.00 / Moulins, 05.53.81.00.70 / Libourne, 05.52.50.00.01

LE BOUSCAT (33) DOAZIT (40) ONIARD (40)

Jean-François ROQUELAURE, son mari ;
Jean-Louis BROUSTAU et Annie, son frère ;
Christine BROUSTAU et Patrick BARTOLO, sa sœur ;
Catherine, Christine, Françoise et Rodriga, ses belles-sœurs et son beau-frère ;
Mathilde et Philippe, Oscar et Louise, Jean-Baptiste et Valérie, Marie, Laure, Aurélie, Pablo, Cameron et Lucas, ses nièces et neveux ;
toute la famille, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Marysée ROQUELAURE,
née BROUSTAU

survenue le 7^h février, à l'âge de sa 62^e année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 5 février 2016, à 10 heures, en l'église de Doazit.

Marysée repose à compter du mercredi 3 février après-midi, au Funéraire de Saint-Sever.

PP Bouffay, Saint-Guy 05.52.50.72.22

VERGEROUX

Ses enfants, ses petits-enfants, son arrière-petit-fils, M^{me} BOURGEOIS, sa belle-sœur ;
ses frères et sœurs et tous les autres membres de la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Thérèse MARCHESSEAU.

Les obsèques religieuses auront lieu vendredi 5 février 2016, à 15 heures, en l'église de Vergeroux, suivies de l'inhumation au cimetière.

Vieilles à la chambre funéraire, 32, rue Armand-Pottier, Rochefort.

PP Gélis, Rochefort, 05.46.99.02.01



Mairie de Bordeaux

**Direction Générale
Ressources Humaines et
Administration Générale**

**Direction des Affaires
Juridiques**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Arrêté d'ouverture d'enquête publique

Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie

Avoir fait afficher à la cité municipale ainsi qu'à la mairie de quartier de Bordeaux Maritime le 14 janvier 2016 et jusqu'au 2 mars 2016 inclus, sous le N° 6.

L'arrêté N° 201524344 du 29 décembre 2015 et l'affiche relative à cette procédure portant sur les demandes de permis de construire concernant le projet des sociétés Cogedim Aquitaine et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine situé sur l'îlot P2 du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flot.

Avoir fait apposer les affiches dans les lieux de la commune ci-après :

- Rue Achard
- Place de l'Europe

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 4 mars 2016

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur
Jacques LAJOUS

*Toute correspondance
doit être adressée à*

Mairie de Bordeaux
Hôtel de ville
place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
www.bordeaux.fr



Enquête publique du 1^{er} Février au 2 Mars 2016

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Des observations écrites et orales

Préambule

Ce procès-verbal est établi en application du décret n°2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement il est codifié Article R123- 18 du code de l'Environnement, lequel stipule :

« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

Bref rappel du déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté du Maire de Bordeaux Le public ne s'est guère manifesté ; 2 personnes ont été reçues en permanences 2 courriers ont été adressés au commissaire enquêteur, un article est paru dans la presse locale.

Observations du public

Deux personnes estiment que la hauteur du bâtiment A1 est trop importante eu égard au site et a son environnement,

Madame Doucet, Députée de la Gironde, a adressé une lettre au commissaire enquêteur en date du 23 Janvier 2016 lettre reçue le 29 à laquelle sont annexées :une lettre de Madame la Députée à la Ministre de la Culture et de la Communication en date du 16 Septembre 2015 et une lettre en réponse de Madame la Ministre à Madame la Députée en date du 10 Février 2016.

Madame Doucet s'inquiète eu égard au projet : de la qualité de la vie sur ce nouveau quartier ou les infrastructures et les équipements sont déjà insuffisants et de la protection du patrimoine inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

(Copies de ces dépositions sont annexées à ce PV)

-Remarques du commissaire enquêteur et questions posées aux maîtres d'ouvrage

Sur le caractère inondable de l'ilot P2 :

Les maîtres d'ouvrage indiquent que le dossier est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau notamment en raison de remblais en zone inondable d'une surface de 1260 m² (Rubrique 3.2.3.0). Le dossier de déclaration devrait être déposé prochainement.

Par ailleurs le PPRI, jugé obsolète, est en cours de révision. Pour anticiper sur le document final (PPRL) et sur l'aire du PAE, une étude hydraulique a été produite par le bureau d'étude Artélia en 2013 pour ce PAE. La cote minimale des seuils des constructions (hors sous-sols) sur l'ensemble de l'ilot P2 ressort à la cote NGF 5,56 m.

Il faut noter que la modélisation mathématique n'a pu prendre en compte la future réalité de l'aménagement de l'ilot Lesieur.

Question : Pourquoi ne pas compléter l'étude qui, sans doute, validera cette cote de seuil et vérifiera que le projet n'ait pas d'incidence préjudiciable sur tout ou partie du PAE ?

Sur la thématique des sols pollués :

L'usine « Installation Classée pour l'Environnement » (ICPE) est soumise au régime d'autorisation de l'Etat, elle vient de cesser son activité, Lesieur reste responsable de la dépollution et confiera cette tâche à Cogédim, qui est certainement le mieux placé pour cela.

Un arrêté du Préfet, en application de l'article R512-39-1 et suivant du code de l'Environnement, est en cours et fixera les conditions de remise en état des sols propres à recevoir les constructions envisagées. Ces travaux se faisant sous le contrôle de l'Etat.

L'étude d'impact et la note de réponse aux avis de l'autorité environnementale de l'Etat de Février 2016 montrent que les études fournies sur le positionnement, l'identification, l'évaluation quantitative des polluants sont de nature à mettre en œuvre un traitement efficace.

Question : La qualité finale de la dépollution résidant surtout dans l'exécution des travaux, je souhaiterais savoir si Cogédim envisage de mettre en place un contrôle interne ? Dans l'affirmative, Cogédim peut-il en décrire les grandes lignes ?

Sur la thématique du patrimoine et du paysage :

La hauteur de la construction projetée sur le lot A1, jugée importante, faitage à la cote 62, m 60 NGF soit 57m environ au-dessus du sol aménagé, crée un débat institutionnel, j'en ai été informé le 18 Février. La presse s'est emparée de la question (SO du 25/02/2016) et des observations émanant de personnes publiques ou privées ont été portées en ce sens au registre d'enquête.

Permis de construire/lot Lesieur/Bassins à flot/Bordeaux

Un projet modificatif est en cours. Les préconisations de la DRAC dans son avis (bien que tacite) du 4 Décembre 2015 pourront être prises en compte.

Question : Peut-on connaitre :

- les nouvelles orientations prises pour ce projet modificatif,
- la date probable pour un dépôt de la demande de ce permis modificatif en mairie de Bordeaux ?

Fait à Artigues près Bordeaux le 4 Mars 2016

Le commissaire enquêteur,



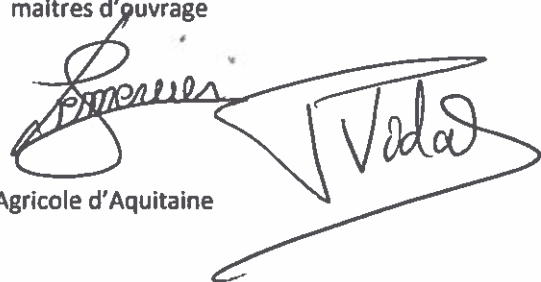
Daniel Leclerc

Procès-verbal reçu par les maitres d'ouvrage

Le : 7/03/2016

- Pour la Société Cogédim

- Pour la Caisse de Crédit Agricole d'Aquitaine





5

Vu A

Bordeaux, le lundi 14 mars 2016

Daniel LECLERC
3 rue des Bosquets
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

N/Réf. : SL/hd

Projet : LESIEUR – BORDEAUX (33300)
Procès-verbal de synthèse du 4 mars 2016

Monsieur,

Je reviens vers vous suite à notre rendez-vous de lundi 7 mars en fin de journée. Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses des deux Maîtres d'ouvrage aux questions que vous nous avez formulées dans votre procès-verbal de synthèse du 4 mars 2016 :

- **Sur le caractère inondable de l'îlot P2 :**

Les maîtres d'ouvrage indiquent que le dossier est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau notamment en raison de remblais en zone inondable d'une surface de 1260 m² (rubrique 3.2.3.0). Le dossier de déclaration devrait être déposé prochainement.

Par ailleurs le PPRI, jugé obsolète, est en cours de révision. Pour anticiper sur le document final (PPRL) et sur l'aire du PAE, une étude hydraulique a été produite par le bureau d'étude ARTELIA en 2013 pour ce PAE. La cote minimale des seuils des constructions (hors sous-sols) sur l'ensemble de l'îlot P2 ressort à la cote NGF 5,56 m.

Il faut noter que la modélisation mathématique n'a pu prendre en compte la future réalité de l'aménagement de l'îlot Lesieur.

Question : pourquoi ne pas compléter l'étude qui, sans doute, validera cette cote de seuil et vérifiera que le projet n'ait pas d'incidence préjudiciable sur tout ou partie du PAE ?

L'étude hydraulique présentée dans l'étude d'impact a été menée par ARTELIA en 2013 et porte sur l'ensemble du PAE des Bassins à Flots. Il s'agit d'une étude qui a été demandée par la CUB dans le cadre d'une mise à jour de son PPRI et pour prendre en compte le projet d'urbanisation du PAE Bassins à Flots (sur la base du plan guide de 2013).

La cote de 5,56m à respecter sur cet îlot, pour la mise hors d'eau des surfaces de plancher occupées par de l'habitat et des activités, a été validée dans le cadre de cette étude et ne devrait pas être revue. Il en est de même pour le principe de rester sur la même enveloppe et la même occupation du site (même topographie qu'actuellement). Il s'agit des contraintes du site que le porteur de projet doit respecter pour ne pas avoir d'impact sur les îlots voisins.

Les maîtres d'ouvrages intervenants sur l'îlot P2 ont donc pris en compte ces éléments et s'engagent à les respecter au travers de leurs projets présentés dans les dossiers de permis de construire.

COGEDIM AQUITAINE

Siège social : 29, rue Esprit des Lois - 33000 BORDEAUX
T. +33 (0)5 56 00 13 70 - F. +33 (0)5 56 00 13 75

S N C. au capital de 200 000 € - 388 620 015 RCS BORDEAUX - APE 7022 Z
TVA Intracommunautaire FR 82 388 620 015





Pour remarque une mise à jour de l'étude hydraulique d'ARTELIA est en cours (commandée par la CUB), pour prendre en compte des modifications mineures du projet d'urbanisation général du PAE (notamment au niveau d'espaces publics et de secteurs en arrière de la base sous-marine). Cette mise à jour intégrera aussi de fait le nouveau projet de l'îlot P2. En revanche il n'éliminera pas les contraintes initiales vues précédemment qui sont déjà prises en compte par les maîtres d'ouvrage.

Pour rappel, les contraintes initiales font référence au 2^{ème} paragraphe de la réponse à savoir :

- Cote PPRi de 5,56m NGF à respecter pour les surfaces habitables,
- Même enveloppe et même topographie (pour conserver les mêmes circulations hydrauliques en cas de crue) qu'à l'état initial (2012),

La mise à jour prendra ainsi en compte le nouvel aménagement de l'îlot Lesieur, dont la conception a pris en compte ces contraintes. Ainsi la nouvelle étude hydraulique d'ARTELIA devrait présenter :

- La modélisation de l'état initial avec l'usine Lesieur en cas de crue maximale (déjà réalisée dans la précédente étude),
- Les préconisations et contraintes sur le secteur (cote PPRi, topographie à respecter ...) pour que les projets n'aient pas d'impact sur les bâtiments voisins et les écoulements d'eau d'inondation (déjà proposées dans la précédente étude),
Le projet de COGEDIM/CA est conçu selon ces contraintes et a donc du proposer une solution compensatoire du fait du remblaiement de la sente (nécessaire pour le respect de la cote PPRi pour l'accès aux bâtiments mais contraire à la préconisation de respect de la topographie actuelle),
- La modélisation de l'état futur avec le projet sur l'îlot P2 et ses mesures compensatoires, mettant ainsi en évidence qu'il n'y a pas d'impact sur les secteurs environnants (mise à jour),

- Sur la thématique des sols pollués :

L'usine « Installation Classée pour l'Environnement » (ICPE) est soumise au régime d'autorisation de l'Etat, elle vient de cesser son activité, LESIEUR reste responsable de la dépollution et confiera cette tâche à COGEDIM, qui est certainement le mieux placé pour cela.

Un arrêté du Préfet, en application de l'article R512-39-1 et suivant du code de l'Environnement, est en cours et fixera les conditions de remise en état des sols propres à recevoir les constructions envisagées. Ces travaux se faisant sous le contrôle de l'Etat.

L'étude d'impact et la note de réponse aux avis de l'autorité environnementale de l'Etat de février 2016 montrent que les études fournies sur le positionnement, l'identification, l'évaluation quantitative des polluants sont de nature mettre en œuvre un traitement efficace.

COGEDIM AQUITAINE

Siège social : 29 , rue Esprit des Lois - 33000 BORDEAUX

T. +33 (0)5 56 00 13 70 - F. +33 (0)5 56 00 13 75

S.N.C. au capital de 200 000 € - 388 620 015 RCS BORDEAUX - APE 7022 Z
TVA Intracommunautaire FR 82 388 620 015



Question : la qualité finale de la dépollution résidant surtout dans l'exécution des travaux, je souhaiterai savoir si COGEDIM envisage de mettre en place un contrôle interne ? Dans l'affirmative, COGEDIM peut-il en décrire les grandes lignes ?

Les sociétés COGEDIM et LESIEUR ont signé avec la société SOLER ENVIRONNEMENT un contrat de suivi des travaux de dépollution. Cette mission comprend entre autres :

- le repérage des zones identifiées comme polluées,
- la validation de la méthodologie de tri et de stockage des terres,
- le suivi et l'examen de la conformité des travaux, l'état d'avancement et des prévisions concernant la validation des documents de suivi d'évacuations de matériaux,
- l'information systématique du maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et des prévisions,

Cette mission comprend également le contrôle du tri et des évacuations des terres par la présence inopinée d'un technicien de SOLER ENVIRONNEMENT et durant toute la durée de l'évacuation des terres impactées, pour :

- le contrôle visuel et prise de clichés photographiques,
- le contrôle du tri des matériaux extraits,
- la gestion des zones de stockage de matériaux,
- l'analyse de matériaux suspects,
- le contrôle des matériaux d'apport, ou issus du site, utilisés pour remblaiement.

Sur la thématique du patrimoine et du paysage :

La hauteur de la construction projetée sur le lot A1, jugée importante, faitage à la cote 62,60m NGF soit 57m environ au-dessus du sol aménagé, crée un débat institutionnel, j'en ai été informé le 18 février. La presse s'est emparée de la question (SO du 25/02/2016) et des observations émanant de personnes publiques ou privées ont été portées en ce sens au registre d'enquête.

Un projet modificatif est en cours. Les préconisations de la DRAC dans son avis (bien que tacite) du 4 décembre 2015 pourront être prises en compte.

Question : peut-on connaître :

- les nouvelles orientations prises pour ce projet modificatif,
- la date probable pour un dépôt de la demande de ce permis modificatif en mairie de Bordeaux ?

Nous échangeons avec les services de l'état et la ville de Bordeaux sur ce nouveau projet. Ce nouveau projet sera présenté une fois le consensus trouvé.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sandrine LEMERCIER
Directrice de Programmes

COGEDIM AQUITAINE

Siège social : 29, rue Esprit des Lois - 33000 BORDEAUX
T. +33 (0)5 56 00 13 70 - F. +33 (0)5 56 00 13 75

S.N.C. au capital de 200 000 € - 388 620 015 RCS BORDEAUX - APE 7022 Z
TVA Intracommunautaire FR 82 388 620 015

www.altareacogedim.com